

QUESTION 1 (ANNEXE 1) : 7 points

Qu'est-ce que la FRANCHISE ?

La franchise est un contrat entre une entreprise (le franchiseur) qui met à disposition (contre rémunération) sa marque, son enseigne, son savoir-faire ainsi que ses produits à une autre entreprise (le franchisé) qui sera chargé de les vendre.

2 points

QUESTION 2 (ANNEXE 1) :

Complétez le tableau ci-dessous en citant le nom des parties et en précisant trois obligations réciproques pour chacune.

LE FRANCHISEUR	LE FRANCHISÉ
<ul style="list-style-type: none"> - transmettre son savoir-faire - mettre à disposition du franchisé, son enseigne, son nom commercial, sa marque de fabrique, sigle, logos... - assurer pendant la durée du contrat une assistance technique - avoir testé la formule dans des établissements pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - payer un droit d'entrée - payer une redevance pendant la durée du contrat (royalties) - respecter les normes du franchiseur <ul style="list-style-type: none"> . aménagement de l'établissement . stratégie commerciale . comptabilité - confidentialité
<p>3 points (0,5 point par obligation)</p>	<p><i>(admettre toute réponse cohérente)</i></p>

QUESTION 3 (ANNEXE 2) :

Quelle est la fonction du DIP ? (Document d'Information Précontractuelle) ?

Le DIP oblige le franchiseur à donner un certain nombre d'informations au candidat franchisé, avant tout versement d'argent et toute signature de contrat.

1 point

Groupement "Est"	Session 2002	CORRIGE
BEP OPTIQUE - LUNETTERIE		Secteur A : industriel
EP2 – Réalisations techniques et commerciales Partie EP2b : Gestion et comptabilité	Durée : 1 h	Page 1/6

QUESTION 4 (ANNEXE 2) :

Quelle est la tendance de cette forme de commerce en France depuis 1993 ?

Après une phase de régression (1989-1993), la franchise a repris son rythme de progression ; en 1998, 530 franchiseurs contre 430 en 1993 et 29 673 franchisés contre 21 300 en 1993.

0,5 point

QUESTION 5 (ANNEXE 2) :

En 1998, quel rang occupe la France au niveau européen ?

La France occupe la première place européenne, suivie par la Grande Bretagne : 26 800 franchisés et l'Allemagne : 22 000

0,5 point

Tenue de caisse : 7,5 points

Document n°2 (à rendre avec la copie)

Bordereau de recettes de caisse du mois de janvier

JOUR	ESPÈCES	CHÈQUES	CARTES BANCAIRES
21	200 €	1 565.50 €	200.00€
22	135	1 359	282,11
	0,5 point	0,5 point	0,5 point

Document n°3 (à rendre avec la copie)

Chiffre d'affaires TTC : **1 776,11 euros**

Justification : $135 + 1\,359 + 282,11 = 1\,776,11$

1 point

Document n°4 (à rendre avec la copie)

Montant en caisse en fin de journée du 22/01/02
(Caisse théorique)

Calcul : 200 euros

65 euros (fond de caisse)

135 euros (recettes en espèces de la journée)

1 point

Document n°5 (à rendre avec la copie)

Montant des espèces en caisse en fin de journée du 22/01/02 (caisse réelle) Calcul : 100 + 40 + 10 + 10 + 20 + 5 + 5 + 4 = 194 euros	
1 point	
Montant de la caisse théorique en fin de journée du 22/01/02 : 200 €	
Montant de la caisse réelle en fin de journée du 22/01/02 : 194 €	
Que constatez-vous ? Quelles peuvent être les raisons ?	
Une différence de 6 euros. Cet écart peut être dû :	1 point 1 point
→ à des difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie dans le rendu → au vol → perte	(exiger 2 raisons)

Document n° 6 (à rendre avec la copie)

	Nombre	Billets et pièces	Montant
Banque du centre Rue du commerce 39 000 Lons Le Saunier		Billet de 500 € Billet de 200 € Billet de 100 €	
Montant en lettres :	2	Billet de 50 €	100
	1	Billet de 20 €	20
Date :	1	Billet de 10 €	
		Billet de 5 €	
Signature du client		Pièce de 2 €	
	2	Pièce de 1 €	
		Pièce de 0.5 €	1
	30	Pièce de 0.2 €	
		Pièce de 0.1 €	3
Au crédit du compte : 4106 999 999		TOTAL	129

1,5 point

Facture : 3 points

Facture n°123			
OPTIC 2002 25 rue Lecourbe 39 000 Lons Le Saunier RCS B 630 622 863			
A Lons Le Saunier } le 23 janvier 2002 }		Doit } Mme LARUT Françoise Route de Besançon 39000 LONS LE SAUNIER }	
Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Verres OD	1	205.80	205.80
Verres OG	1	215,00	215.00
Monture	1	224.54	224.54
Divers			
Montant HT			645.34
Réduction: 8 %			51.63
Montant net commercial			593,71
Montant de TVA à 19,60%			116.37
Net à payer dans les 8 jours			710.08

0,5 point

1,5 point
(0,5 x 3)

0,5 point

0,5 point

Enregistrement : 2,5 points

Document N° 8 (A rendre avec la copie)

Ticket comptable N° 10			
Date: 23 janvier 2002			
Libellé: Facture n° 123 à Mme LARUT			
N° de compte	Intitulé du compte	DEBIT	CREDIT
411999	CLIENTS magasin	710.08	
707100	Vente de lunettes de vue		593,71
44571	Etat TVA collectée		116.37
	TOTAL	710.08	710.08

0,5 point

0,5 point par
ligne exacte